

**COMMOTIONS CÉRÉBRALES****Approuvée le 22 mai 2015****Révisée le 14 avril 2023****Prochaine révision en 2026-2027**

Page 1 de 2

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît l'importance de la santé, de la sécurité et du bien-être global de ses élèves. De plus, il reconnaît que ces éléments constituent des conditions préalables à l'apprentissage efficace. Par conséquent, le Conseil s'engage à accorder une attention assidue à la santé et au bien-être de ses élèves et à prendre des mesures pour réduire le risque de blessures.

Le Conseil reconnaît que les enfants et les adolescents sont parmi les personnes à plus haut risque de subir une commotion cérébrale, et bien qu'il y ait un risque de commotion cérébrale chaque fois qu'une personne subit un traumatisme corporel, le risque est à son plus élevé pendant les activités où il peut y avoir des collisions, comme lors des activités scolaires (programme-cadre, intra-muros, interscolaires), lors du temps passé sur le terrain de jeu ou lors des excursions scolaires.

Il est très important pour la santé et la réussite scolaire à long terme des élèves que les personnes à l'école aient de l'information sur des stratégies appropriées pour minimiser le risque de commotions cérébrales, sur les étapes à suivre dans le cas où elles soupçonneraient qu'un élève a subi une commotion cérébrale, et sur des procédures efficaces de gestion servant de guide pour le retour à l'apprentissage et à l'activité physique des élèves ayant reçu un diagnostic de commotion cérébrale.

**PRINCIPES DIRECTEURS**

Le Conseil s'engage à promouvoir la sensibilisation à la sécurité dans les écoles et reconnaît que la santé et la sécurité des élèves constituent des conditions préalables essentielles pour un bon apprentissage.

Le Conseil reconnaît que tous les partenaires du Secteur de l'éducation (direction d'école, personnel d'entraînement, membres du personnel, élèves, parents, professionnel du milieu de santé) ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé et de la sécurité des élèves, ainsi que dans l'établissement et le maintien de milieux sains et sécuritaires propices à l'apprentissage.

Une commotion cérébrale peut avoir d'importantes répercussions sur la santé d'un enfant ou d'un jeune, y compris ses capacités d'apprentissage.

Le Conseil reconnaît qu'une commotion cérébrale peut avoir de graves conséquences pour les élèves du point de vue cognitif, physique, émotionnel et social.

**COMMOTIONS CÉRÉBRALES**

Le Conseil est d'avis qu'il est essentiel de connaître les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale et de savoir comment la gérer convenablement pour assurer le rétablissement de l'élève ayant subi une commotion cérébrale et veiller à ce qu'il ne reprenne pas trop tôt ses activités scolaires ou physiques, au risque de complications.

La politique sur les commotions cérébrales vise à assurer que les écoles disposent des informations appropriées concernant les stratégies pour réduire le risque de commotion cérébrale, les étapes à suivre si l'on soupçonne un cas de commotion cérébrale ainsi que les procédures pour gérer de façon efficace le retour aux études et aux activités physiques des élèves à la suite d'un diagnostic de commotion cérébrale.

**Formations obligatoires :**

Le Conseil veille à ce que tous les membres du personnel d'une école suivent une formation annuelle sur les commotions cérébrales.

**RÉFÉRENCES**

*La Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, Chapitre E.2.

*Note Politique/Programmes 158, Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales*, ministère de l'Éducation

*Protocole à suivre en cas de commotion cérébrale des Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario*, OPHEA